

## Règlement du Rallye- quizz de Plougoumelen

### Objet :

Un rallye-quizz est organisé sur le territoire de Plougoumelen le vendredi 10 mai 2013. Il peut se faire à pied ou à vélo. Tout autre mode de locomotion est exclu. Une personne handicapée devra être accompagnée d'une personne valide, chargée de sa sécurité.

### Organisateurs :

Les organisateurs de ce rallye sont :

- l'association « Les chevalets du Traon »
- l'association des « Amis de la Chapelle de Lestréviau ».

Ce rallye se fait dans le cadre général de la Semaine du Golfe et, plus précisément, de la journée d'animation prévue à Plougoumelen.

### Participants :

Nombre de participants limité à 75 personnes. Toute personne supplémentaire sera considérée comme randonneur individuel.

A partir de 16 ans tout participant peut s'inscrire personnellement.

En cas de participation familiale, les moins de 16 ans ne peuvent être comptés individuellement. Ils doivent impérativement être accompagnés d'un adulte et sont sous la responsabilité exclusive de celui-ci.

### Horaire :

Le départ du bourg peut s'échelonner de 9h30 à 12h30.

Heure limite d'arrivée : 15h.

Remise des prix à partir de 16h.

### Parcours :

Il est long d'environ 9 kms. L'essentiel du trajet se fait sur les routes communales, ouvertes à la circulation.

Une petite partie emprunte un chemin agricole

Le départ a lieu au bourg sur la place de l'Eglise.

Les personnes arrivées en voiture sont invitées à garer celle-ci sur le parking spécial, rue de Cadoudal (route de Kéroyal).

Le plan et les étapes du parcours seront remis avec le questionnaire du rallye, au point de départ.

L'arrivée est prévue au stand « accueil » de l'espace d'animation au Traon où les fiches de participation doivent être remises. Elles seront complétées de questions subsidiaires à remplir sur place pour départager d'éventuels ex-aequo

### **Sécurité et obligations:**

Les concurrents circulent sous leur propre responsabilité. Il est impératif de respecter le code de la route des piétons et des cyclistes. Tout manquement à celui-ci ne pourra engager la responsabilité des organisateurs.

Le fait de participer au rallye, n'autorise pas les participants à pénétrer dans les parties privatives, aucune des questions posées ne le nécessitant.

Rappel du code de la route pour les piétons

Art.R412-36 : pour les petits groupes (2 à 4), se déplacer en colonne un par un, à gauche sans empiéter sur la chaussée.

Art.R412-42 : pour les groupes plus importants, se déplacer en colonne par deux sur le bord droit de la chaussée.

Pour les jeunes enfants et les cyclistes, il est conseillé d'utiliser un gilet jaune.

**Questionnaire** : il est individuel.

### **Dépouillement du questionnaire :**

A l'arrivée, les participants remettent leur questionnaire aux organisateurs.

3 prix seront décernés : 1<sup>er</sup> : une sortie en yole sur la rivière pour 2 personnes ; 2<sup>ème</sup> : un tableau des Chevalets du Traon ; 3<sup>ème</sup> : une plante fleurie

2 questions subsidiaires devront être remplies individuellement à l'arrivée, pour départager d'éventuels ex-aequo.

S'il en reste, il sera fait un tirage au sort du gagnant de chaque rang.